



- Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
 Brabant tél : 02 674 57 11 Wallonie tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION**Responsable des travaux :**

Nom, Prénom : *Inst. exist.* Nom, Prénom : *NELS*
Home Soil Industrial Adresse : *Avenue Reine Astrid, 130*
 N° carte d'identité : CP + Commune : *4800 Venlo*
 N°TVA : BE Tél. :

Installation :**Propriétaire / gestionnaire :**

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input checked="" type="checkbox"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input checked="" type="checkbox"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art 86	<input type="radio"/> Art 271bis	<input checked="" type="checkbox"/> ① Unité d'habitation
	<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire		<input type="radio"/> Art 87	<input checked="" type="checkbox"/> Art 278	<input checked="" type="checkbox"/> ② Unité de travail domestique
<input checked="" type="checkbox"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input checked="" type="checkbox"/> contrôle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art	<input checked="" type="checkbox"/> ③ Parties communes
<input checked="" type="checkbox"/> Art 276	renforcement	<input checked="" type="checkbox"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation		<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	<input checked="" type="checkbox"/> ④ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="checkbox"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : <i>Enid</i>	Index jour : nuit :	<input type="radio"/> Compt. kWh exclusif nuit : n° : Index nuit :
Données installation	Conçue pour U _N : <input checked="" type="checkbox"/> 230 V <input type="radio"/> 3x230 V <input type="radio"/> 3N400 V <input type="radio"/>		Type de prise de terre : <input type="radio"/> boucle de terre <input type="radio"/> barres / piquets <input type="radio"/>
	Courant nominal maximum (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100 <input type="radio"/>		
Description installation <input checked="" type="checkbox"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : <i>163</i> A / <i>300</i> mA <i>40</i>	Nombre de tableaux : <i>2</i>	Nombre de circuits terminaux : <i>11+5</i>

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input type="radio"/> Appareils	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel	<input checked="" type="checkbox"/> I>/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input type="radio"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : <i>238</i> Ω	<input type="radio"/> Isolement général : <i>2...</i> MΩ	<input type="radio"/> Continuité de terre	<input checked="" type="checkbox"/> Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était plombé <input checked="" type="checkbox"/> a été plombé <input type="radio"/> n'a pas été plombé <input checked="" type="checkbox"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation <input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Infractions Installation existante <input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Remarques <input checked="" type="checkbox"/> Néant	Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

- La nouvelle installation est conforme *nest pas conforme* au RGIE.
 L'installation existante est conforme *nest pas conforme* au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant*04.12.2015* (*)

- par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :

Nom : *Nyssen D.* Agent n° : *2113* Date : *21/04/2015*

Pour le Directeur Général : Signature

- Annexe(s) : Schéma(s) de position : *6* Schéma(s) unifilaire(s) : *3*
- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
 Brabant tél : 02 674 57 11 Wallonie tél : 081 432 611

Réso code : **AO****PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION****Responsable des travaux :****Installation :****Propriétaire / gestionnaire :**Nom, Prénom : *Jan Olie slagerslaan 35*Nom, Prénom : *Antwerpen*
Adresse : *Jan Olie slagerslaan 35*

N° carte d'identité :

CP + Commune : *1800 Vilvoorde*

N°TVA : BE

Tél. :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input type="radio"/> Art 86	<input type="radio"/> Art 271bis	① Unité d'habitation
	<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire		<input type="radio"/> Art 87	<input checked="" type="radio"/> Art 278	② Unité de travail domestique
<input type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art	③ Parties communes
<input type="radio"/> Art 276	renforcement	<input type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation		<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	④ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input type="radio"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : <i>1234</i>	Index jour :	<input type="radio"/> Compt. kWh exclusif nuit :
	Protection branchement (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100 <input type="radio"/>	nuit :	<input type="radio"/>
Données installation	Conçue pour U _N : <input type="radio"/> 230 V <input type="radio"/> 3x230 V <input type="radio"/> 3N400 V <input type="radio"/>		Type de prise de terre :
	Courant nominal maximum (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100 <input type="radio"/>		<input type="radio"/> boucle de terre <input type="radio"/> barres / piquets
	Câble d'alimentation tableau principal :	X mm ² - Type :	<input type="radio"/>
Description installation <input type="radio"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. :	Nombre de tableaux :	Nombre de circuits terminaux :

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input type="radio"/> Contacts dir.	<input type="radio"/> Contacts indir.	<input type="radio"/> Montage	<input type="radio"/> Appareils	<input type="radio"/> Matériel	<input type="radio"/> I>/section	<input type="radio"/> Schémas	<input type="radio"/> Contrôle bcl de défaut
<input type="radio"/> Résistance de dispersion de la prise de terre :	Ω	<input type="radio"/> Isolement général :	MΩ	<input type="radio"/> Continuité de terre	<input type="radio"/> Test dispositif diff.		
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était plombé <input type="radio"/> a été plombé <input type="radio"/> n'a pas été plombé <input type="radio"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation <input type="radio"/> Néant	
Infractions Installation existante <input type="radio"/> Néant	
Remarques <input type="radio"/> Néant	Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

- La nouvelle installation est conforme **n'est pas conforme** au RGIE.
 L'installation existante est conforme **n'est pas conforme** au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

 par le même organisme de contrôle.**Agent visiteur :**

Nom :

Agent n° :

Date :

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : Schéma(s) de position : Schéma(s) unifilaire(s) :

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



HOME SAIL INDUSTRIAL S.P.R.L
PARTICULIER ET PROFESSIONNEL

TD2

1 : Différentielle général

2 : différentielle 0.03ma

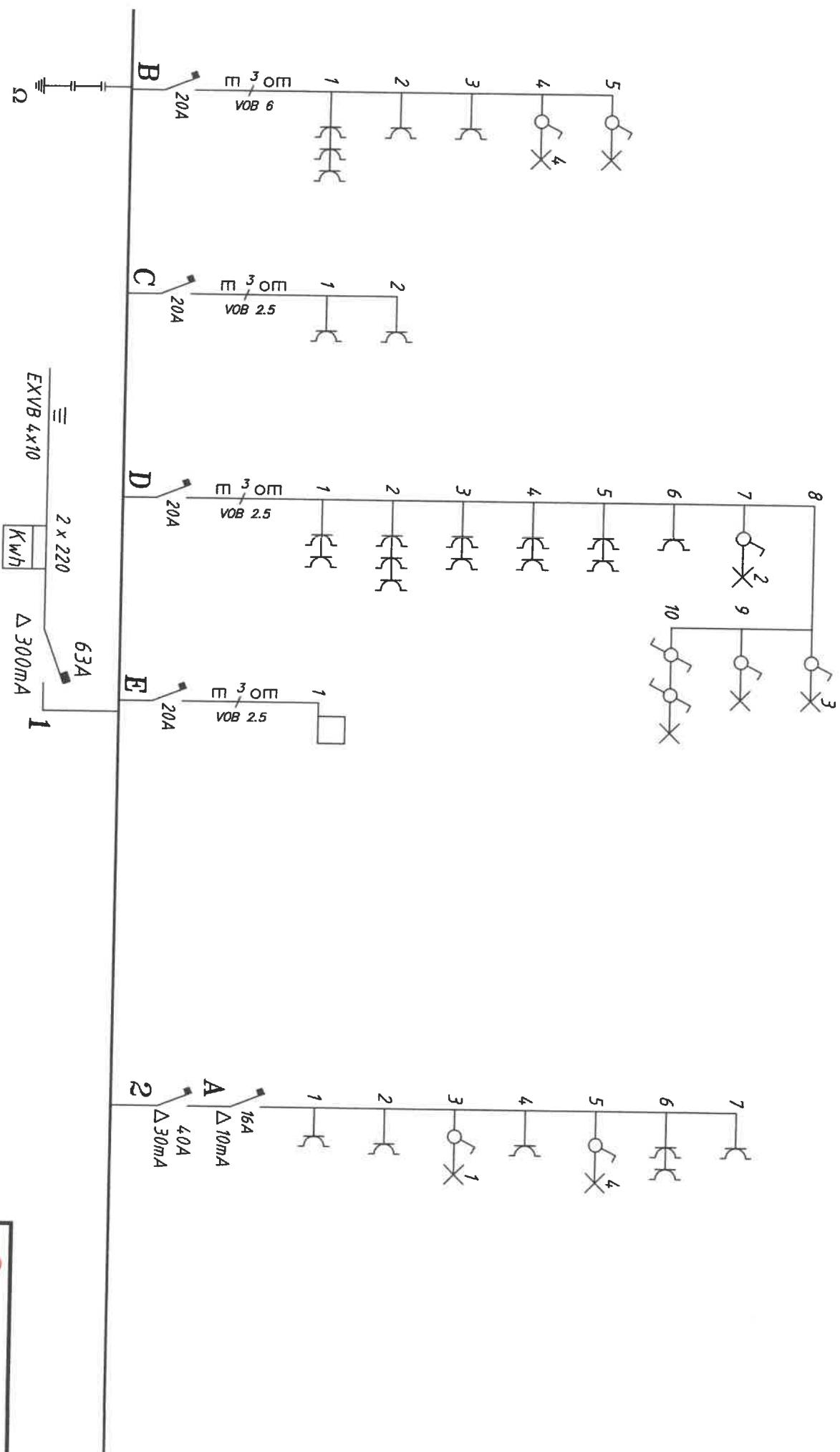
A : SDB

B : prise chambre parents

C : Prises chambre parents

D : Chambre étage

E : chaudière

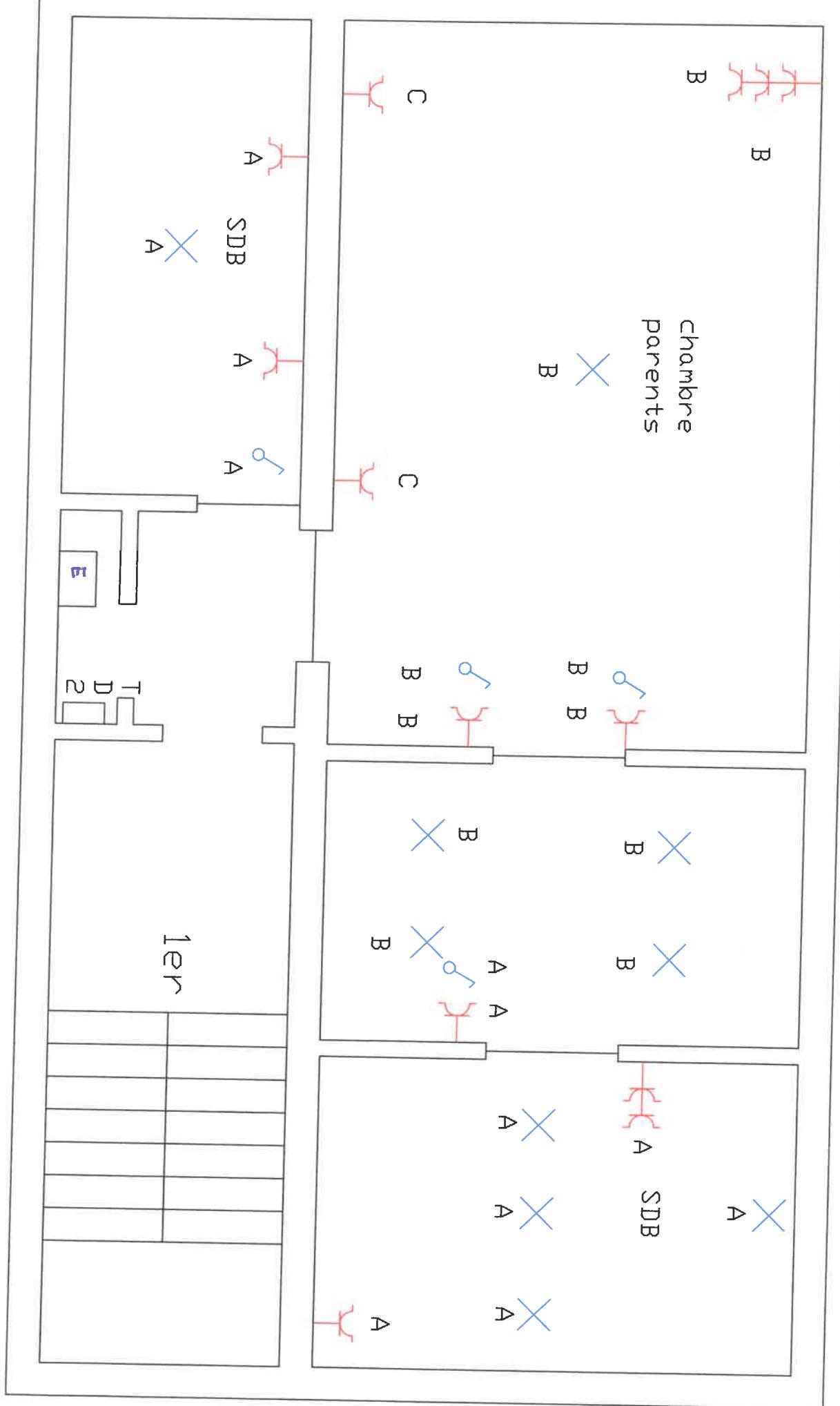


Le délégué de l'organisme agréé:

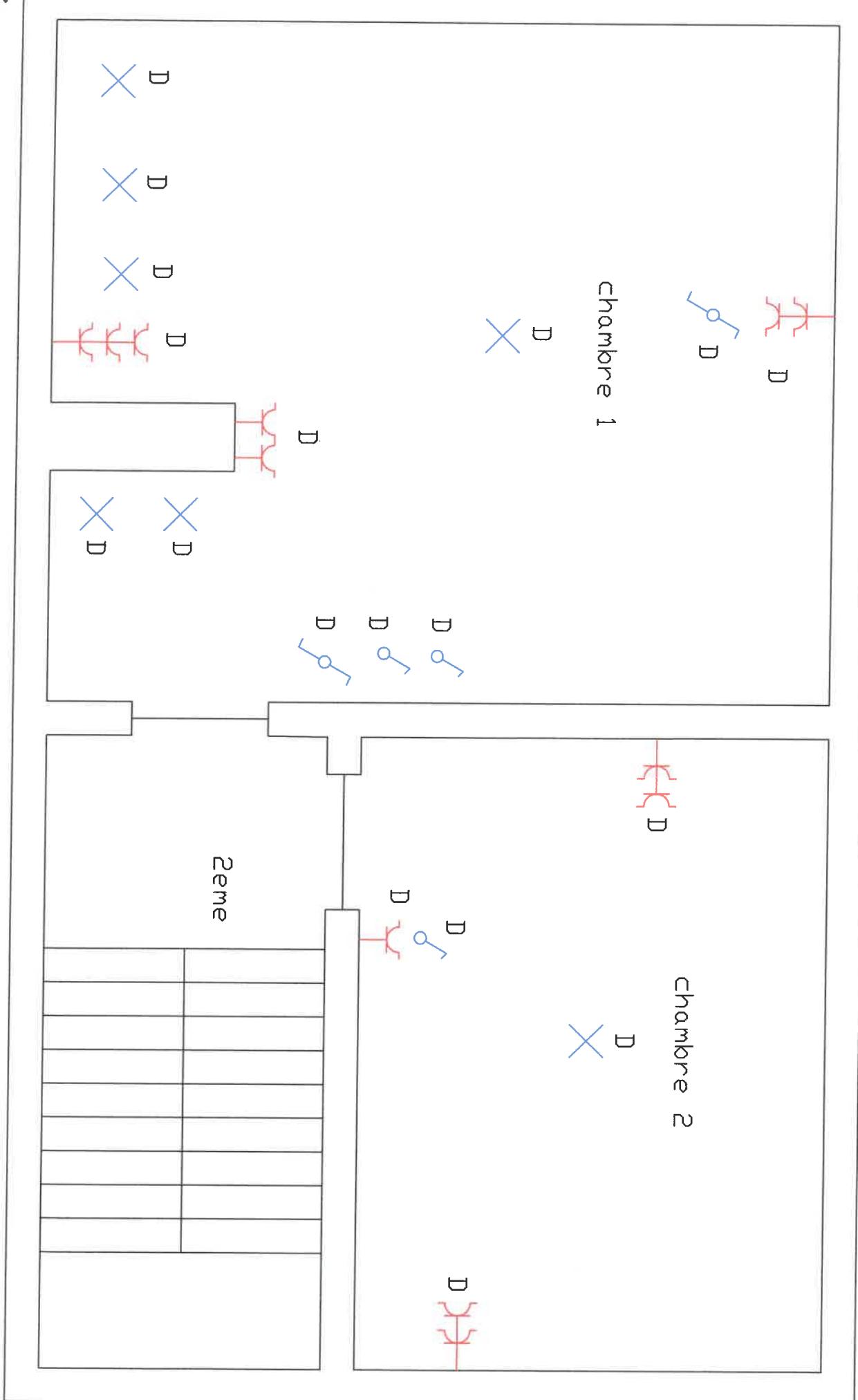
Le responsable de l'exécution des travaux:

Le propriétaire:

Nols Av Reine Astrid 130 4800 Verviers



Nols Av Reine Astrid 130 4800 Verviers





HOME SAIL INDUSTRIAL S.P.R.L
PARTICULIER ET PROFESSIONNEL

TD1

1 : Différentielle général

A : Prise cuisinière

B: Caves

C : 1 prise salon, 1 prise salle à manger

D : Prises cuisine

E : éclairage salon, salle à manger, hall

F : Prise chien

G : éclairage WC, extérieur

H : Prise salle à manger

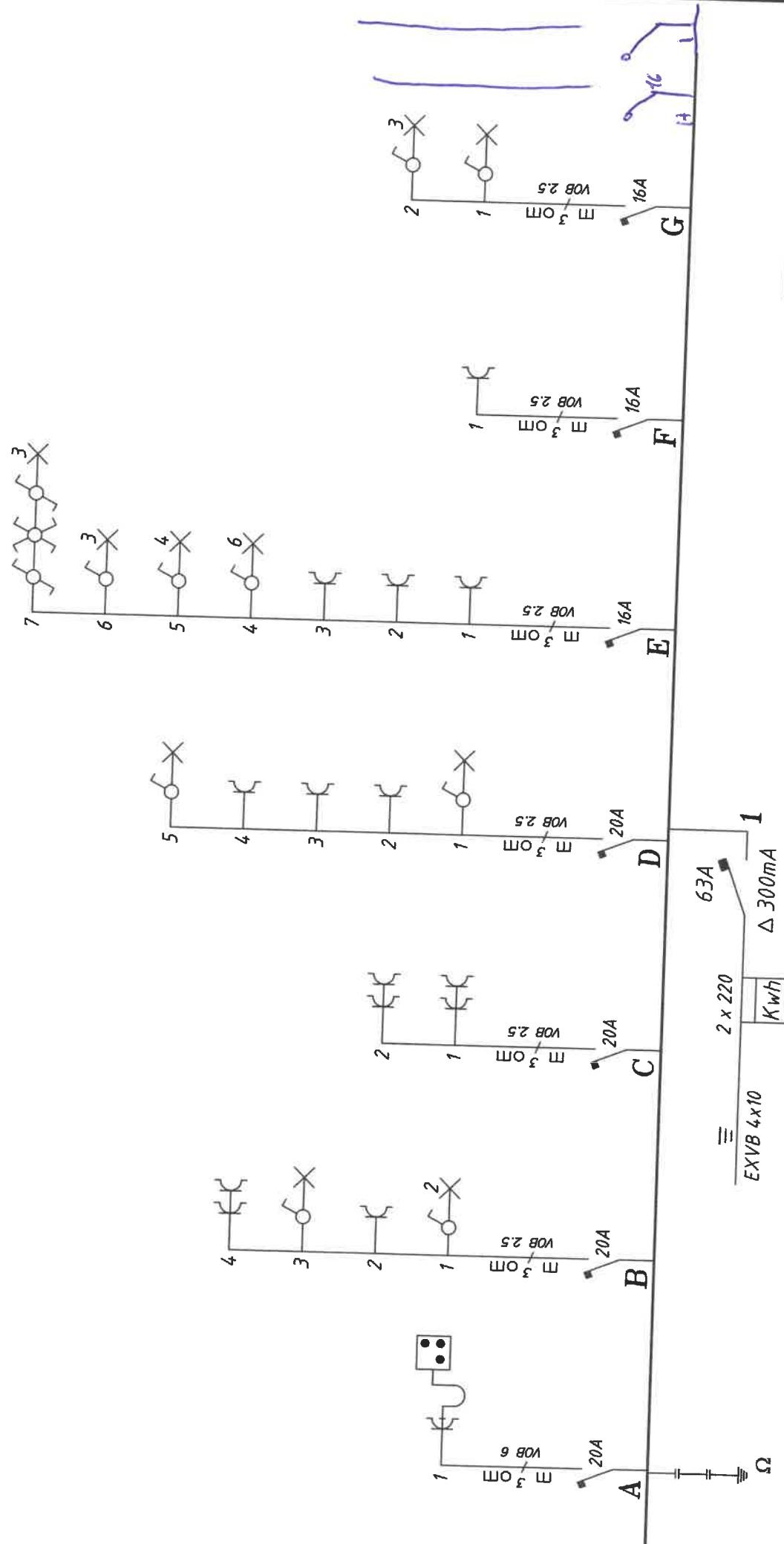
I : 2 prises salon

2 : différentielle 0.03ma

J : Prise lave vaisselle, prises cuisine

K : lessiveuse

L : sèche linge



Le délégué de l'organisme agréé:

Le responsable de l'exécution des travaux.

Le propriétaire:

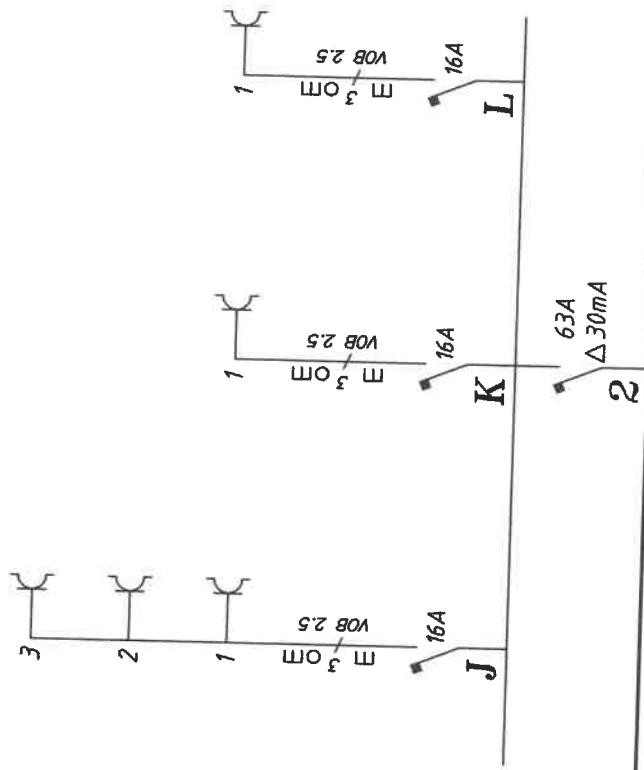


Client: Nols Av Reine Astrid 130 4800 Verviers

Tableau: TD1

Date: 11/04/2015

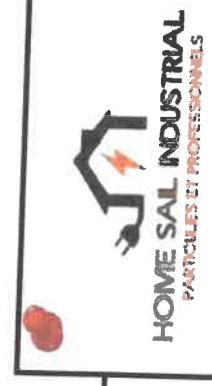
Feuille 2/2



Le délégué de l'organisme agréé:

Le responsable de l'exécution des travaux:

Le propriétaire:



Nols Av Reine Astrid 130 4800 Verviers

B ♂

Caves

B

B ♂

B

K L

B

B

Nols Av Reine Astrid 130 4800 Verviers

